

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2265

16 septembre 2008

SOMMAIRE

Aerium Retail Properties S.à r.l.	108718	Memory Corp. Services S.à.r.l.	108674
Aerotruck G.m.b.H.	108676	MLArg Real Estate 1	108676
Alson Finance S.A.	108719	MSI Alpha Phi S.C.A.	108679
Armstral Finance S.A.	108686	NGP IX Holdings I S.à r.l.	108678
Babylon S.à r.l.	108718	Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	108675
Brindisi S.A.	108675	Rayca Finance S.A.	108686
Crema Holdings Sàrl	108674	Riambel Holding S.A.	108718
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	108675	Rox Invest S.A.	108719
Diertech SA	108678	Royal Auto S.à r.l.	108687
D.I. International S.A.	108677	Royal Tours Travel Center S.A.	108674
Ecotechnology Finances S.A.	108686	Sartene Holding SA	108678
EMD Investment S.à r.l.	108678	Secomlux	108711
EMD Investment S.à r.l.	108688	Stegia S.A.	108687
ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH	108677	Surane Holding Sàrl	108709
Finvada S.A.	108677	Syngenta Securities S.A.	108720
HSBC European Infrastructure Invest- ments 1	108678	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg) III Sàrl	108711
HSBC European Infrastructure Invest- ments 1	108688	Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	108718
International Wine Tasting & Trading S.A.	108687	Travcorp International Investments S.A.	108712
La Luxembourgeoise Ré, Société Anony- me de Réassurance	108686	Volterra S.A.	108677
LBREP III Estate S.à r.l.	108712	Wolf S.A.	108676
Limpertsberg Grund und Boden S.A. ...	108709	WPP Luxembourg Gamma Sàrl	108719
Link Logistics S.A.	108719	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	108677
LKF S.A.	108675		
Mediterranean Real Estate Management S.A.	108708		

Crema Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.210.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.898.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 17 juillet 2008 que:

Crema Investments SARL, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520, Luxembourg a transféré à:

Sorefisa - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social à Via Nirone 8, Milan, Italie et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro 02311120157

les parts sociales suivantes:

- 12.224 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- 12.224 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- 12.224 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- 12.224 Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- 12.225 Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- 12.225 Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- 12.225 Parts Sociales Ordinaires de Classe G;
- 12.226 Parts Sociales Ordinaires de Classe H; et
- 1.042.203 Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113037/631/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Royal Tours Travel Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 53.497.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113128/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11443. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Memory Corp. Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.962.

EXTRAIT

La nouvelle adresse du gérant John Trolle Rasmussen est Deurnevoetweg 10 bus 3, B-2900 Schoten

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008113303/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008113386/239/12.
(080130836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 août 2008.
Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008113388/2724/13.
(080131208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

LKF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008113292/832/14.
Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00238. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080131113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Brindisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.893.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRINDISI S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113279/45/15.
Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12712. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Wolf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.733.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour WOLF S.A., Société Anonyme
Guy HORNICK / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113280/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12715. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Aerotruck G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8453 Steinfort, 1, Woetzköellchen.
R.C.S. Luxembourg B 41.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008113291/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00236. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080131112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MLArg Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2008

En date du 20 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- de nommer Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Steven GLASSMAN, gérant A
- Monsieur Mark FENCHELLE, gérant A
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MLARG REAL ESTATE 1
Signature

Référence de publication: 2008113358/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Volterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.076.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour VOLTERRA S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113284/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12723. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 96.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008113290/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00232. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080131108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008113381/5770/12.

(080130921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**D.I. International S.A., Société Anonyme,
(anc. Finvada S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 70.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008113389/212/13.

(080131150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sartene Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 19.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008113293/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00240. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080131121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 138.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008113391/212/12.

(080131140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**EMD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HSBC European Infrastructure Investments 1).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 121.071.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52750 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008113405/211/13.

(080131004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Diertech SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 85.149.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour DIERTECH S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113277/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12711. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.242.

In the year two thousand eight, on the sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MSI Alpha Phi S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.242 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2516 of November 6, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated October 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 100 of January 15, 2008.

The Meeting is chaired by Benoît Charpentier, Avocat, residing in Luxembourg,
who appoints as secretary Natacha Trunkwald, Avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting designates as scrutineer Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having been formed, the chairman has requested the notary to enact the following:

I. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of a new class of shares with a par value of one euro (EUR 1) each, namely the Class C shares of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 48,750) in order to bring the share capital from its current amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000) to one hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 113,750), by the issue of forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) new shares of class C of the Company (the Class C Shares), having a par value of one euro (EUR 1) each;
4. Subscription and payment of the Class C Shares by way of a contribution in cash with an allocation of the surplus cash contribution to a share premium account of the Company;
5. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the decisions adopted under items 2 and 3;
6. Amendment to article 1 of the Articles;
7. Amendment to article 6 of the Articles;
8. Amendment to article 14.2. of the Articles; and
9. Miscellaneous.

II. The shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" signed by the proxyholder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing [the entire share capital of the Company] are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares, namely the Class C shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares), which will have the rights and obligations as set forth in the seventh resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 48,750) in order to bring the share capital from its current amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000) to one hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 113,750), by the issue of forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) Class C Shares.

Fourth resolution

The Meeting, after having acknowledged that some of the existing shareholders have waived their preferential subscription right, resolves to admit the subscription of the new Class C Shares as follows:

1.- Emerging Europe Convergence Fund II L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Island of Guernsey, registered with the Guernsey Registrar of Limited Partnerships under number 536, will subscribe for forty-three thousand five hundred and seventy-one (43,571) Class C Shares.

2.- Luxmed Holdings II Limited, a Cyprus limited liability company, having its registered office at 48, Themistokly Dervi Avenue, Centennial Building, office 701, 1066 Nicosia Cyprus, will subscribe for four hundred and seventy-four (474) Class C Shares.

3.- Accession Mezzanine Capital II LP, a limited partnership formed and existing under the laws of England, having its registered office at Century House, 16, Par-la-Ville Road, Hamilton, Bermuda, and registered under number LP11822, will subscribe for four thousand seven hundred and five (4,705) Class C Shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon:

1- Emerging Europe Convergence Fund II L.P., prenamed,

2 - Luxmed Holdings II Limited, prenamed,

3 - Accession Mezzanine Capital II LP, prenamed,

duly represented by Benoît Charpentier, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given, which will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities,

and declare to subscribe for the forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) Class C Shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 377,500), of which an amount of forty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 48,750) is to be allocated to the share capital account of the Company and the surplus of the cash contribution to a share premium account of the Company.

The sum of three hundred and seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 377,500) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at one hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 113,750) consisting of one management share (the Management Share), sixty-four thousand nine hundred and ninety-nine (64,999) ordinary shares of class A (the Class A Shares), and forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) ordinary shares of class C (the Class C Shares) in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

Any new ordinary shares to be issued by the Company may, as the Shareholders shall determine, be Class A Shares, Class C Shares or shares of a newly created Class B, with a par value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and together with the Class A Shares and the Class C Shares referred to as the Shares).

All Shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law or as the Shareholders may otherwise agree.

5.2. The Managing Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to five million euro (EUR 5,000,000) by the creation and issuance of four million nine hundred sixty-nine thousand (4,969,000) Shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and to issue such Shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed among MSI ALPHA SARL, sole general partner (associé commandite) who is also the manager of the Company (the Managing Shareholder), all the holders of ordinary shares and all those who may become shareholders in the future (the Limited Shareholders, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a société en commandite par actions under the name MSI ALPHA PHI S.C.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. The Class A Shares

(a) Description: All Class A Shares shall be identical in all respects. All Class A Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Shares. All Class A Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Class A Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

(b) Voting Rights: Each Class A Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.3. The Class B Shares

(a) Description: All Class B Shares shall be identical in all respects. All Class B Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares. All Class B Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

(b) Voting Rights: Each Class B Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.4. The Class C Shares

(a) Description: All Class C Shares shall be identical in all respects. All Class C Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class C Shares. All Class C Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Class C Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

(b) Voting Rights: Each Class C Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.5. The Management Share(s)

(a) Description: All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights: Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.6 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.7 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.8 Limitations on Transfer. Prior to the tenth anniversary of the date of incorporation, the Shareholders of the Company may not validly transfer the Shares issued by the Company without the prior written approval of the Managing Shareholder or unless otherwise permitted pursuant to this Article 6 or pursuant to any Shareholders agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders.

6.9 Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue propriété», «usufruit» or any rights of the Shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a Shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other

form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the Shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership.

6.10 Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Shares in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose.

6.11 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.12 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law, at such price and such other terms and conditions as may be provided for in any Shareholders agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 14.2. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in accordance with any Shareholders agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand eight hundred euro (EUR 3,800).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MSI Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.242 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2516 du 6 novembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant un acte de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 100 du 15 janvier 2008.

L'Assemblée est présidée par Benoît Charpentier, Avocat, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Natacha Trunkwald, Avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Etienne de Crépy, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Création d'une nouvelle classe d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à savoir les actions de Classe C de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 48.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000) à cent treize mille sept cent cinquante euros (EUR 113.750), par l'émission de quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) nouvelles actions de classe C de la Société (les Actions de Classe C), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;
4. Souscription et libération des Actions de Classe C par un apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire à un compte de prime d'émission de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 2 et 3;
6. Modification de l'article 1^{er} des Statuts;
7. Modification de l'article 6 des Statuts;
8. Modification de l'article 14.2. des Statuts; et
9. Divers.

II. les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'action, à savoir les actions de Classe C de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Actions de Classe C), qui auront les droits et obligations déterminés à la septième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 48.750) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000) à cent treize mille sept cent cinquante euros (EUR 113.750), par l'émission de quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) Actions de Classe C.

Quatrième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que certains actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentielle, décide d'admettre à la souscription des nouvelles Actions de Classe C les souscripteurs suivants:

1.- Emerging Europe Convergence Fund II L.P., une société en commandite organisée selon le droit de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 1WA, Île de Guernesey et immatriculée auprès de Registre des Sociétés en Commandite de l'Île de Guernesey sous le numéro 536, souscrira à quarante-trois mille cinq cent soixante-et-onze (43.571) Actions de Classe C.

2.- Luxmed Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à 48, Themistokly Dervi Avenue, Centennial Building, office 701, 1066 Nicosia Chypre, souscrira à quatre cent soixante-quatorze (474) Actions de Classe C.

3.- Accession Mezzanine Capital II LP, une société en commandite constituée et existant selon le droit anglais, ayant son siège social à Century House, 16, Par-la-Ville Road, Hamilton, les Bermudes, et enregistrées sous le numéro LP11822, souscrira à quatre mille sept cent cinq (4.705) Actions de Classe C.

Intervention - souscription - paiement

Sur ces faits:

- 1.- Emerging Europe Convergence Fund II L.P., précitée,
- 2.- Luxmed Holdings II Limited, précitée,
- 3.- Accession Mezzanine Capital II LP, précitée,

dûment représentées par Benoît Charpentier, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations délivrées, qui resteront annexées à cet acte pour les besoins de l'enregistrement,

déclarent souscrire les quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) Actions de Classe C et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 377.500) dont un montant de quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 48.750) sera affecté au compte capital social nominal de la Société et le surplus de l'apport en numéraire à un compte de prime d'émission de la Société.

La somme de trois cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 377.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent treize mille sept cent cinquante euros (EUR 113.750) représenté par une (1) action de commandite (l'Action de Commandité), soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (64.999) actions ordinaires de classe A (les Actions de Classe A) et quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) actions ordinaires de Classe C (les Actions de Classe C), sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les actions ordinaires qu'émettra la Société peuvent, comme les Actionnaires le détermineront, être des Actions de Classe A, des Actions de Classe C ou des actions d'une classe B nouvellement créée d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Actions de Classe B, et ensemble avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe C, désignées comme les Actions).

Toutes les Actions voteront ensemble et, sauf si la loi l'exige ou ces Statuts le définissent, les détenteurs de classe d'Actions distinctes ne seront pas autorisés à voter séparément sur la moindre affaire. Aucune Action d'aucune classe n'aura de droits de préemption sur de quelconques Actions de la Société, sauf si la loi l'exige ou si les Actionnaires en conviennent autrement.

5.2 L'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) par la création et l'émission de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille (4.969.000) Actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires relatifs à cette ou ces émission(s) d'Actions ordinaires et émettre ces Actions aux personnes désignées par l'Actionnaire-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre MSI ALPHA SARL, l'actionnaire commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Actionnaire-Gérant-Commandité), tous les détenteurs d'actions ordinaires et ceux qui peuvent devenir actionnaires à l'avenir (les Actionnaires Commanditaires, et ensemble avec l'Actionnaire-Gérant-Commandité, les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination MSI ALPHA PHI S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Les Actions de Classe A.

(a) Description: Toutes les Actions de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe A participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Actions de Classe A. Toutes les Actions de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, si l'Actionnaire-Gérant-Commandité en décide ainsi, annulées avec comme conséquence une réduction du nombre des Actions de Classe A émises et une réduction du capital social de la Société en conséquence en vertu de l'article 5.3. des Statuts.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont un droit de vote.

6.3. Les Actions de Classe B.

(a) Description: Toutes les Actions de Classe B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe B participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Actions de Classe B. Toutes les Actions de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, si l'Actionnaire-Gérant-Commandité en décide ainsi, annulées avec comme conséquence une réduction du nombre d'Actions de Classe B émises et une réduction du capital social de la Société en conséquence en vertu de l'article 5.3. des Statuts.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont un droit de vote.

6.4. Les Actions de Classe C.

(a) Description: Toutes les Actions de Classe C seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Classe C participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Actions de Classe C. Toutes les Actions de Classe C rachetées ou autrement acquises par la Société seront, si l'Actionnaire-Gérant-Commandité en décide ainsi, annulées avec comme conséquence

une réduction du nombre d'Actions de Classe C émises et une réduction du capital social de la Société en conséquence en vertu de l'article 5.3. des Statuts.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe C donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont un droit de vote.

6.5. L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Description. Toutes les Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont un droit de vote.

6.6. Un registre des Actions sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.7. Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actions, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.8. Limitations de Transfert. Avant le dixième anniversaire de la date de constitution de la Société, les Actionnaires ne pourront pas valablement transférer les Actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable de l'Actionnaire-Gérant-Commandité de la Société, sauf disposition contraire prévue au présent article 6 ou en vertu de tout pacte d'Actionnaires que les Actionnaires peuvent conclure entre eux de temps à autre.

6.9. Transfert. Pour les besoins de cet Article, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction, volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux Actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, Actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les Actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété.

6.10. Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert d'une Action en violation d'une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de ces Actions comme le propriétaire de ces Actions pour quelques motifs que ce soit.

6.11. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.12. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi au prix et autres modalités prévues par un pacte d'Actionnaires qui peut être conclu de temps en temps entre les Actionnaires.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14.2. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.2.** Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société conformément au pacte d'Actionnaires qui peut être conclu de temps en temps entre les Actionnaires.»

Estimation des Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3,800).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Charpentier, N. Trunkwald, E. de Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. LAC/2008/34018. - Reçu mille huit cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents, Eur0,50% = 1.887,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113206/5770/390.

(080131040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ecotechnology Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Esborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.422.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113144/5770/12.

(080130963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Rayca Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.239.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113136/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12782. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2007

ad 4 de l'O.J.

L'assemblée, à l'unanimité des voix, renouvelle pour la durée de six ans les mandats des administrateurs sortants, Messieurs Pit Hentgen (demeurant 4, rue Breit à L-3392 Roedgen, Jean Habay (demeurant 28, rue de Kleinbettingen à B-6706 Sterpenich) et Gilbert Hatz (demeurant 43, rue Schafsstrachen à L-2510 Strassen).

Luxembourg, le 20 mai 2008.

LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2008113302/2198/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Armstral Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 31.871.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113273/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12722. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

International Wine Tasting & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113274/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00063. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Royal Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.874.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.9.08.

Signature.

Référence de publication: 2008113132/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11944. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Stegia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.449.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 15 juillet 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 15 juillet 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 15 juillet 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A. / TCG Gestion S.A.

Administrateur / Administrateur

Doeke van der Molen / Fabrice Geimer

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008113438/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

**EMD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HSBC European Infrastructure Investments 1).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. HEAREF LUXEMBOURG (Romania), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.309 (hereafter the "HEAREF LUXEMBOURG (Romania)"),

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Iacovira Limited, a limited company, organized and in good standing under the laws of Cyprus, having its registered office at Pindarou No. 27, Alpha Business Center, 2nd Floor, PC 1060, Nicosia, Cyprus, and registered with the Ministry of Commerce, industry and Tourism, Department of Register of Companies under number HE223217 (hereafter "Iacovira Limited"),

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders of HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.071, incorporated by a deed of the undersigned notary of 24 October 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2326 dated 13 December 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company from HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 1 into EMD Investment S.à r.l.

2. To change the corporate object of the Company as follows:

"The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted in the Articles, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and enter into any transaction or agreement related thereto. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted in the Articles, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may also manage the business of the companies in which it has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial, financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

3. To convert two hundred fifty (250) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, currently held by HEAREF LUXEMBOURG (Romania), prenamed, into two hundred fifty (250) class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and two hundred fifty (250) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, currently held by Iacovira Limited, prenamed, into two hundred fifty (250) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Class B Shares");

4. To change the appointment method of the different managers of the Company, the class A managers to be appointed on proposal of the holders of Class A Shares and the class B managers to be appointed on proposal of the holders of Class B Shares;

5. To fully restate the Company's Articles;

6. To accept the resignation of Mr. Laurent Heiliger and Mr. Manuel Hack as class B managers of the Company and to appoint, on proposal of Iacovira Limited, Mr. Gheorghe Iaciu and Mrs. Dorina Iaciu as class B managers of the Company for a period ending at the approval of the annual accounts as of December 31st, 2008;

7. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to change the name of the Company from "HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 1" into "EMD Investment S.à r.l".

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to change the corporate object of the Company, which shall forthwith be as follows:

"The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted in the Articles, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and enter into any transaction or agreement related thereto. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted in the Articles, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may also manage the business of the companies in which it has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial, financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert two hundred fifty (250) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, currently held by HEAREF LUXEMBOURG (Romania), prenamed, into two hundred fifty (250) class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Class A Shares") and to convert two hundred fifty (250) shares, currently held by Iacovira Limited, prenamed, into two hundred fifty (250) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Class B Shares").

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to change the appointment method of the different managers of the Company, the class A managers forthwith to be appointed on proposal of the holders of Class A Shares and the class B managers forthwith to be appointed on proposal of the holders of Class B Shares.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to fully restate the Company's Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter, the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2 and 8 the exceptional rules applying to a one-member company.

The Company may at any time have one or several shareholder(s), as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the Law and the Articles.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and enter into any transaction or agreement related thereto. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may also manage the business of the companies in which it has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial, financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "EMD Investment S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general shareholders' meeting deliberating in the manner provided for in these Articles and by the Law.

The registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) class A shares (hereafter the "Class A Shares" and the holder of such Class A Shares being referred to as the "Class A Shareholder"), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up, and two hundred fifty (250) class B shares (hereafter the "Class B Shares" and the holder of such Class B Shares being referred to as the "Class B Shareholder"), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up (the Class A Shares and the Class B Shares are together hereafter referred to as the "Shares").

For so long as the capital of the Company is divided into different classes of Shares and a resolution of the general shareholders' meeting is such as to change the respective rights and obligations thereof, the resolution by the shareholders must, in order to be valid, be taken by unanimous vote with respect to each class of Shares and must also comply with any additional requirements agreed by the shareholders from time to time. The creation and / or issue of any shares in the Company of any class other than the existing classes of Shares, having rights in priority to the Shares shall constitute a variation of the rights attached to the Shares and shall therefore be subject to this Article 6.1 paragraph 2.

As long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; in this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 and article 10 of these Articles.

6.3 - Pre-emption right

The Company may not issue any new Shares or other securities (including, without limitation, any quasi-equity, equity linked securities or share equivalents or any debt or other securities of any kind) of any type or class, ("Issued Securities") to any person or entity ("Proposed Recipient") unless the Company has notified the shareholder(s) of such issuance and has offered to the shareholder(s) the right to subscribe for the Issued Securities on the same terms and conditions as are offered to the Proposed Recipient ("Pre-emption Right"). The new Shares or other securities to be subscribed for will be offered to the existing shareholder(s) in proportion to the part of the share capital which such shareholder(s) is / are holding. The board of managers shall determine the period within which such pre-emption right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

The shareholder(s) or the board of managers, as applicable, shall not increase the share capital, issue any Shares or other securities, change the par value of, or the rights attached to any class of ownership interests or shares, take any action, by amendment of the Articles or through reorganization, consolidation, merger, sale of assets or otherwise, which might result in a dilution of each shareholder's equity interest in the Company, or take any other action which would or might have a similar effect, without the affirmative vote of the shareholder(s) in a general shareholders' meeting or a decision of the sole shareholder of the Company, as the case may be.

6.4 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

6.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 - Transfer of Shares

6.6.1 In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

6.6.2 In case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of articles 189 and 190 of the Law and the Articles.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6.3 Except expressly otherwise provided in the Articles or if the shareholders agree otherwise, each shareholder shall remain the absolute registered owner of his respective Shares for a minimum period of three years.

However, Class A Shares may be transferred to a person or entity which (i) is directly or indirectly controlled by the respective Class A Shareholder, (ii) directly or indirectly controls such Class A Shareholder or (iii) is under common control with such Class A Shareholder. Class B Shares may be transferred to a person or entity, which is 100% controlled by the respective Class B Shareholder with the approval of all Class A Shareholder(s), such approval not unreasonably withheld, whereas control in all aforementioned cases means (i) the direct or indirect ownership or control of more than fifty percent (50%) of the fully diluted voting share capital of the relevant person or entity, (ii) the ability of the relevant person or entity to direct the casting of more than fifty percent (50%) of the fully diluted votes exercisable at general meetings on all, or substantially all, matters or (iii) the right of the relevant person or entity to appoint or remove directors or managers, as the case may be, holding a majority of the voting rights at meetings of the board of directors or the board of managers, as the case may be, on all, or substantially all, matters.

6.6.4 Subject to articles 6.6.3 paragraph 2, 6.6.5 and 6.6.6, the shareholders may not offer their Shares to a non-shareholder, unless such shareholder first offers to the other shareholder(s) a right to acquire such Shares ("Right of First Offer") in the proportion of their participation in the share capital of the Company pursuant to the terms and conditions set forth below:

6.6.4.1 The shareholder, who intends to transfer his Shares (the "Selling Shareholder"), shall send a written notice ("First Offer Notice") to the other shareholder(s) notifying such other shareholder(s) of his intention to dispose of his Shares. Such notice shall include: (a) the identity of the non-shareholder to whom the Selling Shareholder intends to transfer his Shares; (b) an irrevocable offer to sell his Shares in the Company; (c) the price for the Shares ("First Offer Price"); and (d) any other terms and conditions on which the Selling Shareholder is offering to sell his Shares in the Company (collectively, the "RF Offer").

6.6.4.2 Each other shareholder shall have fifteen (15) calendar days as from the date of receipt of the First Offer Notice to notify the Selling Shareholder in writing of one of the following decisions ("Reply"):

- a) the other shareholder's decision to reject the RF Offer; or
- b) the other shareholder's decision to exercise his Right of First Offer and buy all, but not less than all, of the Selling Shareholder's Shares allotted to the other shareholder on the terms and conditions set forth in the First Offer Notice; or
- c) the other shareholder's decision to exercise his Right of First Offer and buy all, but not less than all, of the Selling Shareholder's Shares allotted to the other shareholder on the terms and conditions set forth in the First Offer Notice, subject to a completion of a valuation of the Selling Shareholder's Shares in accordance with article 6.6.4.3 below.

6.6.4.3 If the Reply elects to purchase the Selling Shareholder's Shares in the Company pursuant to Clause 6.6.4.2(c), the First Offer Price shall be adjusted and determined by the valuation of the Selling Shareholder's Shares ("Valuation") undertaken by an international property advisory firm mutually agreed by the shareholders ("Expert"), or if the shareholders fail to agree on the appointment of an Expert within ten (10) calendar days of the Reply, by the International Centre for Expertise in accordance with the provisions for the appointment of experts under the Rules for Expertise of the International Chamber of Commerce, on the written application of either shareholder, whichever applies first. The

Expert shall act fairly and impartially to determine the Valuation of the Selling Shareholder's Shares, and issue a report to all shareholders, participating in the sale, specifying such Valuation ("Determination"). The Expert shall act as an expert, shall not conduct an arbitration with respect to the Valuation, and is not required to determine any issues other than the Valuation and the evidence presented by the shareholders with respect to such Valuation. All shareholders, participating in the sale, shall cooperate with the Expert and use their best endeavors to ensure that the Valuation is completed and the Determination is issued within fifty (50) calendar days from the date of delivery of the Reply. The shareholders, participating in the sale, shall bear the cost of such Valuation equally. The Determination of the Expert shall be binding to the shareholders for the purpose of the purchase price of the Selling Shareholder's Shares for the completion of the transaction in accordance with Clause 6.6.4.4.

6.6.4.4 If the other shareholder decides to exercise his Right of First Offer, the delivery of the Reply shall constitute a valid and legally binding undertaking of the other shareholder to purchase the Selling Shareholder's Shares at the First Offer Price set forth in the First Offer Notice or the adjusted First Offer Price set forth in the Determination, as applicable, and in accordance with any other terms and conditions set forth in the First Offer Notice. The shareholders shall procure that the transfer of the Selling Shareholder's Shares in the Company shall be completed within thirty (30) business days from the date of the delivery of the Reply by the other shareholder to the Selling Shareholder in accordance with Clause 6.6.4.2(b), or the delivery of the Determination by the Expert pursuant to Clause 6.6.4.2(c) and in accordance with Clause 6.6.4.3.

6.6.4.5 If the other shareholder decides not to accept the RF Offer in the First Offer Notice under Clause 6.6.4.2 (a) or does not send a Reply to the Selling Shareholder in writing within fifteen (15) calendar days from the date of receipt by the other shareholder of the First Offer Notice, then the Selling Shareholder may sell his Shares in the Company to a third party for a period of one hundred and eighty (180) calendar days ("Sale Period") at a price not lower than the First Offer Price and not on other terms and conditions more favourable to such third party than those specified in the First Offer Notice. If the Selling Shareholder has not entered into a binding agreement to sell his Shares in the Company to a third party within the Sale Period, then the Selling Shareholder shall again be subject to the restrictions set forth in article 6.6.4.

6.6.6 Tag-Along Rights

6.6.5.1 Subject to the compliance with article 6.6.3 first paragraph and article 6.6.4, if a shareholder ("Tag Seller") receives a bona fide offer (as further defined in article 6.6.5.3 below) from a third party, that (i) is not directly or indirectly controlled by the Tag Seller, (ii) does not directly or indirectly control the Tag Seller or (iii) is not under common control with the Tag Seller ("Tag Offeror"), to purchase all of the Tag Seller's Shares, for a specified price and on specified terms and conditions ("Tag Offer"), and the Tag Seller proposes to sell or otherwise transfer the Tag Seller's Shares to the Tag Offeror pursuant to the Tag Offer, the other shareholder(s) (each a "Tag Beneficiary") shall have the right to sell to the Tag Offeror, on the same terms and conditions as set forth in the Tag Offer, all of his / their Shares in the Company ("Tag-Along Right").

6.6.5.2 The Tag Seller shall provide notice to the Tag Beneficiary ("Tag Notice") stating the name of the Tag Offeror, the terms of the Tag Offer, including, but not limited to, the proposed purchase price ("Tag Price"), and the period of time available to the Tag Beneficiary to notify the Tag Seller (such period to be not less than thirty (30) business days) of the intent of the Tag Beneficiary to participate in the sale ("Tag Notice Period").

6.6.5.3 The Tag Seller shall attach to the Tag Notice or shall otherwise deliver to the Tag Beneficiary, the Tag Offer (or a certified copy thereof), which Tag Offer must:

- a) be a valid bona fide offer from a Tag Offeror;
- b) be an offer to acquire the Class A Shares and the Class B Shares on the same terms and conditions; and
- c) include all relevant terms and conditions relating to the proposed purchase and sale.

6.6.5.4 If the Tag Beneficiary desires to participate in the sale, the Tag Beneficiary shall notify the Tag Seller about it within the Tag Notice Period ("Tag Participation Notice").

6.6.5.5 If the Tag Beneficiary sends a Tag Participation Notice to the Tag Seller, the Tag Beneficiary and the Tag Seller shall sell to the Tag Offeror their Shares at not less than the Tag Price and in compliance with the other terms and conditions set forth in the Tag Offer. The closing of the purchase of the Tag Beneficiary Shares with respect to which the Tag-Along Right has been exercised shall take place concurrently with the closing of the sale of the Tag Seller's Shares. In connection with any sale pursuant to this article 6.6.5.5, the Tag Beneficiary shall execute all documents reasonably necessary to effectuate such sale. The Tag Beneficiary shall make to the Tag Offeror the same representations, warranties, covenants, indemnities and agreements as the Tag Seller makes in connection with the proposed sale, provided that in the case of representations, warranties, covenants, indemnities and agreements pertaining specifically to one shareholder, the other shareholder(s) shall make comparable (i.e., substantively the same) representations, warranties, covenants, indemnities and agreements pertaining specifically to himself / themselves. All representations, warranties, covenants and indemnities shall be made by the Tag Seller and the Tag Beneficiary severally and not jointly. Each shareholder participating in the sale shall be responsible for funding his proportionate Shares of any escrow arrangements in connection with the sale and for his proportionate Shares of any withdrawals therefrom. All fees, commissions, adjustments to purchase price, expenses and indemnities of the Tag Seller and the Tag Beneficiary thereunder shall be borne by them on a pro rata basis based on the proportion of their shareholding.

6.6.5.6 If the Tag Seller does not receive a Tag Participation Notice within the Tag Notice Period, the Tag Seller shall be free to consummate the proposed transaction with the Tag Offeror without any obligation to include the Tag Beneficiary's Shares in such transaction for a period of one hundred and eighty (180) calendar days from the date of the Tag Notice ("Tag Sale Period") at a price not lower than the Tag Price and not on other terms and conditions more favorable to the Tag Offeror than those specified in the Tag Offer and the Tag Notice. If the Tag Seller has not entered into a binding agreement to sell the Tag Seller's Shares to the Tag Offeror within the Tag Sale Period, then the Tag Seller shall again be subject to the restrictions set forth in this article 6.6.5.

6.6.6 Drag-Along Rights

6.6.6.1 Subject to the compliance with article 6.6.3 first paragraph and article 6.6.4, if a Class A Shareholder (the "Selling Shareholder") receives a bona fide offer (as further defined in article 6.6.6.3) from a third party that (i) is not directly or indirectly controlled by the Selling Shareholder, (ii) does not directly or indirectly control the Selling Shareholder or (iii) is not under common control with the Selling Shareholder ("Drag Purchaser") to purchase all of the Class A Shares of the Selling Shareholder (or substantially all of the assets or the shares of any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or a similar transaction having the same effect), for a specified price and on specified terms and conditions ("Drag Offer"), the Selling Shareholder shall have the right to accept such Drag Offer, and if requested by the Selling Shareholder, the other shareholder(s) shall have the obligation to sell his / their Shares (or vote in favor of and otherwise cooperate in the sale of substantially all of the assets or the shares of any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or a similar transaction having the same effect, as applicable) to the Drag Purchaser in accordance with the terms of the Drag Offer ("Drag Along Right").

6.6.6.2 The Selling Shareholder shall provide notice to the Class B Shareholder(s) ("Drag Notice") stating the name of the Drag Purchaser, the terms and conditions of the Drag Offer, including, but not limited to, the proposed purchase price ("Drag Price").

6.6.6.3 The Selling Shareholder shall attach to the Drag Notice or shall otherwise deliver to the Class B Shareholder (s) the Drag Offer (or a certified copy thereof), which Drag Offer must:

- a) be a valid bona fide offer from a Drag Purchaser;
- b) be an offer to acquire the Class A Shares and the Class B Shares (or substantially all of the assets or the shares of any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or a similar transaction having the same effect, as applicable) on the same terms and conditions; and
- c) include all relevant terms and conditions relating to the proposed purchase and sale.

6.6.6.4 If the Selling Shareholder sends a Drag Notice to the Class B Shareholder(s), the Selling Shareholder and the Class B Shareholder(s) shall sell to the Drag Purchaser their Shares (or substantially all of the assets of any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or a similar transaction having the same effect, as applicable). The closing of the purchase of the Class A Shares and the Class B Shares (or substantially all of the assets or the shares of any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or a similar transaction having the same effect, as applicable) with respect to which the Drag-Along Right has been exercised shall take place concurrently. In connection with any sale pursuant to this article 6.6.6.4, the Class B Shareholder(s) shall execute all documents reasonably necessary to effectuate such sale. The Class B Shareholder(s) shall make to the Drag Purchaser the same representations, warranties, covenants, indemnities and agreements as the Selling Shareholder makes in connection with the proposed sale, provided that in the case of representations, warranties, covenants, indemnities and agreements pertaining specifically to one shareholder, the other shareholder(s) shall make comparable (i.e., substantively the same) representations, warranties, covenants, indemnities and agreements pertaining specifically to himself / themselves. All representations, warranties, covenants and indemnities shall be made by each shareholder severally and not jointly. Each shareholder participating in the sale shall be responsible for funding his proportionate Shares of any escrow arrangements in connection with the sale and for his proportionate Shares of any withdrawals therefrom. All fees, commissions, adjustments to purchase price, expenses and indemnities of the Selling Shareholder and the Class B Shareholder(s) thereunder shall be borne by them on a pro rata basis based on the proportion of their shareholding.

6.6.6.5 If a binding agreement to sell the Class A Shares and the Class B Shares (or substantially all of the assets or the shares of any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or a similar transaction having the same effect, as applicable) to the Drag Purchaser is not entered into within one hundred and eighty (180) calendar days from the date of Drag Notice, then the Selling Shareholder shall again be subject to the restrictions set forth in this article 6.6.6.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by four (4) managers. The managers need not to be shareholders.

The managers will be elected by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be, which will determine the power and competence of the managers and their mandate period. They will hold office until

their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general shareholders' meeting, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, each Class A Shareholder and each the Class B Shareholder has the right to propose to the general meeting of shareholders to appoint two (2) managers to be elected from a list of candidates provided by the Class A Shareholder(s) and the Class B Shareholder(s). Each Class A Shareholder and each Class B Shareholder has the right to propose to the general meeting of shareholders to remove a manager appointed on his proposal and to propose to the general meeting of shareholders the appointment of another manager from a list provided by such Class A Shareholder or Class B Shareholder, as the case may be.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, decide(s) upon the compensation of each manager.

The two (2) managers appointed on the proposal of the Class A Shareholder shall be the managers of category A (the "Class A Manager") and the two (2) managers appointed on the proposal of the Class B Shareholder shall be the managers of category B (the "Class B Manager").

The appointed managers will constitute a board of managers, composed of Class A managers and Class B managers and articles 7.2, 7.3, 7.4 and 7.5 shall apply.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders or decisions of the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by (i) the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager or (ii) by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers within the limits of such power.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman. It may also appoint a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary, if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board of managers. The meetings are held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as unanimously agreed by all managers, on the date and the hour specified in the convening notice. At least four (4) meetings of the board of managers shall be held per year (the "Quarterly Meetings"). The managers shall be informed in advance of the agenda, time and location of the meeting. The agenda of the Quarterly Meetings shall include a review of trading activities and financial status of the companies, in which the Company is directly or indirectly interested, any reports of the boards of managers or boards of directors, as the case may be, of the companies in which the Company is directly or indirectly interested, progress by the companies, in which the Company is directly or indirectly interested, in relation to any business plan of such companies, any material issues faced by the Company itself or by the companies, in which the Company is directly or indirectly interested, as well as any other issues that are proposed for inclusion by the managers of the Company. The chairman of the board of managers of the Company shall determine the procedure for carrying out the meeting of the board of managers of the Company. The board of managers shall prepare the minutes of the board meetings setting forth the decisions made at such meeting, such minutes to be signed or circulated for signature by all the attending managers and to be kept in the records of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) managers are present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the Company as his proxy.

Unless the Articles provide a vaster majority, resolutions shall be taken by unanimous vote of the managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager are present or represented and vote in favor of the resolutions. In case of an equality of votes, the chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

Any decision relating to any of the following matters with respect to the Company shall require an unanimous approval of all the managers of the Company at a duly constituted meeting or by written resolutions in accordance with article 7.4 paragraph 10 below ("Reserved Matters"), such decision to be confirmed by a shareholders approval, where applicable:

- amendment of the Company's Articles;

- any change in the capital structure, issuance of any new Shares or agreement to do so, granting any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in the share capital, redeeming or purchasing any of its own Shares or otherwise reducing its share capital, consolidating, sub-dividing, converting or otherwise reorganizing any of its share capital; altering any rights attaching to any class of Shares, any sale of any Shares in its capital structure;

- declaration or payment of any dividend or making of any other distribution;
- any change in the nature of the business of the Company;
- entry into any contract, arrangement or commitment involving expenditure on capital account or the realization of capital assets if the amount or the aggregate amount of such expenditure or realization by it would exceed one hundred thousand euro (EUR 100,000);
- entering into any contract or transaction which:
 - (a) has a duration of more than five (5) years; or
 - (b) is not on arm's length terms;
- appointment of any chairman, chief executive, managing director, chief finance officer or any officer similar to any of them;
- engagement of any new employee, director or consultant and the terms of such employment;
- adoption or variation of any material policy regarding employees' or directors' remuneration or terms of employment, or the establishment of any bonus plan, pension plan or other such retirement benefit scheme;
- acquisition or sale (whether by a single transaction or a series of transactions) of any material asset, including land, buildings and other property, for an amount in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000.-);
- acquisition of the shares of a person or the whole or a material part of a person's undertaking, property and/or assets (or any interest therein);
- entry into any joint venture, partnership, profit-sharing or similar arrangement;
- granting of any guarantee, indemnity, bond, surety, covenant or similar undertaking and any letter of comfort or support to secure the liabilities or obligations of any person;
- creation or granting of any mortgage, charge, lien or other encumbrance over the whole or any part of its undertaking, property or assets;
- borrowing of any sum from any third party, entering into any third party financing or hedging arrangements, including without limitation, any financing or refinancing of any company, in which the Company is directly or indirectly interested;
- making of any loan or advance or give any credit (which cannot be considered as banking activity under Luxembourg law) to any person, in an amount in excess of five thousand euro (EUR 5,000.-);
- acquisition or disposal of any shares, debentures, mortgages or securities or any right to such matters (whether by conversion, subscription, warrant, option or otherwise) in any person;
- proposal or commencing of any liquidation proceedings;
- taking, settling, compromising and releasing material legal actions or proceedings as may be necessary for the enforcement of any rental term, for the collection of rent or other income or for the eviction or dispossession of tenants or other persons and matters relating thereto, arbitration, alternative dispute resolution or similar proceedings to which it is or would become a party;
- making of any changes in its (a) bankers, (b) bank mandate, (c) accounting reference date, (d) auditors, (e) name, or (f) registered office;
- retaining of any legal counsel, accounting firm or any other such professional advisors;
- the signature or approval of any shareholders resolution of any company in which the Company, directly or indirectly, owns or controls a majority of the share capital; and
- any other decision or action which would materially affect any company, in which the Company is directly or indirectly interested, or the assets or operations thereof.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the meetings of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate document(s) and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers, shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant resolutions of the board of managers. In the event of a member of

the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid. At the next general shareholders' meeting, before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

7.6 - Liability of managers

No manager assumes, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 8. General shareholders' meeting. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general shareholders' meeting upon call in compliance with the Law by the board of managers, subsidiarily, by the auditor, if any, or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the shareholders are present or represented at a general shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice, if all shareholders expressly agree.

If the Company has only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them, except those cases for which the Law or the Articles provide a qualified majority.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. In this case, the shareholders are obliged to cast their written vote and send it to the Company within fifteen (15) days as from the receipt of the proposed resolution.

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, shall be documented in writing, recorded in a register and kept by the board of managers at the registered office of the Company. Powers of attorney, if any, shall be attached to such minutes.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general shareholders' meeting shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Friday of the month of May, at 3 pm. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general shareholders' meeting shall be held on the next following business day. The annual general shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Approval by shareholders. In addition to any requirements of the Law and these Articles, the following actions of the Company shall require an unanimous decision of the shareholders of the Company to be taken in a general shareholders' meeting, at which all shareholders are present or represented:

- any resolution to amend the Articles;
- any resolution approving the transfer of all or greater than one percent (1%) of the assets of the Company, and/or selling, transferring, leasing, assigning, or otherwise disposing of the whole or a material part of the undertaking, property and/or assets (or any interest therein) of the Company by acquisition, merger or liquidation;
- any resolution approving the increase or the reduction of the share capital of the Company;
- any resolution relating to selling, transferring, leasing, assigning, or otherwise disposing of its Shares or the whole or a material part of its undertaking, property and/or assets (or any interest therein) by acquisition, merger or liquidation;
- any resolution approving the issuance of (i) share capital or (ii) options, warrants, convertible securities or other such rights with respect to the share capital of the Company;
- any resolution relating to any other change in the capital structure of the Company, including without limitation, the issuance of any new Shares or agreement to do so, granting any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in its share capital, redeeming or purchasing any of its own Shares or otherwise reducing its issued share capital, consolidating, sub-dividing, converting or otherwise reorganizing any of its share capital, altering any rights attaching to any class of Shares or any sale of any Shares in its capital structure;
- any resolution declaring or paying any dividend or making any other distribution with respect to the Company;
- any resolution changing the corporate object of the Company;
- any resolution concerning the dissolution, liquidation or other such procedure relating to the Company;
- any resolution approving the statutory financial statements and any resolution approving the discharge of the managers; and
- any resolution concerning making any changes to the financial year, auditors, name, or registered office of the Company.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and the report of the statutory auditor(s), if any, set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the shareholder(s):

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one or all of the shareholders or by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one or all of the manager (s).

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the sole shareholder or the general shareholders' meeting, as the case may be, in accordance with the conditions laid down in article 10. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to accept the resignation of Mr. Laurent Heiliger and Mr. Manuel Hack as Class B Managers of the Company and to grant full discharge to them in respect of the performance of their duties for the period ended on the date of the present resolutions, and to appoint, on proposal of Iacovira Limited,

prenamed, the following persons as Class B Managers of the Company for a period ending at the approval of the annual accounts as of December 31st, 2008:

- Mr. Gheorghe Iaciu, engineer, born in Izvoarele Commune, Teleorman County, Romania on 6 October 1961, domiciled at Str. E. Ferme No. 7, Otopeni, Ilfov County, Romania; and
- Mrs. Dorina Iaciu, engineer, born in Tufesti Commune, Braila County, Romania on 27 July 1963, domiciled at Str. E. Ferme No. 7, Otopeni, Ilfov County, Romania.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 3.600.-Euros

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. HEAREF Luxembourg (Romania), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.309 (ci-après «HEAREF Luxembourg (Romania)»),

ici représentée ici par Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Iacovira Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Pindarou No. 27, Centre commercial Alpha, 2^{ème} étage, PC 1060, Nicosia, Chypre, et inscrite auprès du Ministère du Commerce, Industrie et Tourisme, Département du Registre de sociétés sous le numéro HE223217 (ci-après «Iacovira Limited»),

ici représentée ici par Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

II. Les parties comparantes déclarent être les associées de HSBC European Infrastructure Investments 1, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.071, constituée par un acte du notaire soussigné datant du 24 octobre 2006 paru dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2326 daté du 13 décembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Modifier le nom de la Société de HSBC European Infrastructure Investments 1 en EMD Investment S.à r.l.;
2. Modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention, directe ou indirecte de tout intérêt, au Luxembourg et/ou dans des entités étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

Sauf de manière autrement restreinte dans les Statuts, la Société peut fournir toute assistance financière aux projets dans lesquels la Société possède un intérêt de participation ou qui forment une partie du groupe d'entreprises auquel la Société appartient tels que, entre autres, l'offre de prêts et l'accord de garanties ou de sécurités sous quelque forme que ce soit et d'entrer dans n'importe quelle transaction ou accord qui leur soient associés. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer une sécurité sur une partie ou la totalité de ses actifs.

Sauf de manière par ailleurs restreinte dans les Statuts, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre au niveau privé des obligations, des notes, des titres, des prêts contre reconnaissance de dettes et des certificats.

La société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier de quelque type que ce soit.

La Société peut aussi gérer les affaires de sociétés dans lesquelles elles possèdent un intérêt de participation ou qui font partie du groupe d'entreprises auquel la Société appartient.

De manière générale, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, financière qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de ses objectifs.»

3. Convertir deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, actuellement détenues par HEAREF LUXEMBOURG (Romania), susmentionné, en deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et deux cents cinquante parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, actuellement détenues par Iacovira Limited, susmentionné, en deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

4. Modifier la méthode de nomination des différents gérants de la Société, les gérants de classe A devant être nommés sur la proposition des associés détenteurs des Parts Sociales de Classe A et les gérants de classe B devant être nommés sur la proposition des associés des détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

5. Refonte intégrale des Statuts de la Société;

6. Acceptation de la démission de M. Laurent Heiliger et de M. Manuel Hack comme gérants de classe B de la Société et nommer, sur proposition de Iacovira Limited, M. Gheorghe Iaciu et Mme Dorina Iaciu comme gérants de classe B de la Société pour une période se terminant lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;

7. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de modifier le nom de la Société de «HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 1» en «EMD Investment S.à r.l.»;

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention, directe ou indirecte de tout intérêt, au Luxembourg et/ou dans des entités étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

Sauf de manière autrement restreinte dans les Statuts, la Société peut fournir toute assistance financière aux projets dans lesquels la Société possède un intérêt de participation ou qui forment une partie du groupe d'entreprises auquel la Société appartient tels que, entre autres, l'offre de prêts et l'accord de garanties ou de sécurités sous quelque forme que ce soit et d'entrer dans n'importe quelle transaction ou accord qui leur soient associés. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer une sécurité sur une partie ou la totalité de ses actifs.

Sauf de manière par ailleurs restreinte dans les Statuts, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre au niveau privé des obligations, des notes, des titres, des prêts contre reconnaissance de dettes et des certificats.

La société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier de quelque type que ce soit.

La Société peut aussi gérer les affaires de sociétés dans lesquelles elles possèdent un intérêt de participation ou qui font partie du groupe d'entreprises auquel la Société appartient.

De manière générale, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, financière qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de ses objectifs.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, actuellement détenues par HEAREF LUXEMBOURG (Romania), susmentionné, en deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et deux cents cinquante parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, actuellement détenues par Iacovira Limited, susmentionné, en deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de modifier la méthode de nomination des différents gérants de la Société, les gérants de classe A devant être nommés sur la proposition des associés détenteurs des Parts Sociales de Classe A et les gérants de classe B devant être nommés sur la proposition des associés des détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de refondre en intégralité les Statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après la « Loi »), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les « Statuts »), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société peut à tout moment avoir un ou plusieurs associé(s), comme résultat du transfert des parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales, assujetti aux provisions de la Loi et des Statuts.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition et la détention, directe ou indirecte de tout intérêt, au Luxembourg et/ou dans des entités étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

Sauf de manière autrement restreinte dans les Statuts, la Société peut fournir toute assistance financière aux projets dans lesquels la Société possède un intérêt de participation ou qui forment une partie du groupe d'entreprises auquel la Société appartient tels que, entre autres, l'offre de prêts et l'accord de garanties ou de sécurités sous quelque forme que ce soit et d'entrer dans n'importe quelle transaction ou accord qui leur soient associés. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer une sécurité sur une partie ou la totalité de ses actifs.

Sauf de manière par ailleurs restreinte dans les Statuts, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre au niveau privé des obligations, des notes, des titres, des prêts contre reconnaissance de dettes et des certificats.

La société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier de quelque type que ce soit.

La Société peut aussi gérer les affaires de sociétés dans lesquelles elles possèdent un intérêt de participation ou qui font partie du groupe d'entreprises auquel la Société appartient.

De manière générale, la Société peut réaliser toute opération commerciale, industrielle, financière qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «EMD Investment S.à r.l.»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A (ci-après les « Parts Sociales de Classe A ») et le titulaire de ces Parts Sociales de Classe A dénommé ci-après l'« Associé de Classe A »), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, et deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Classe B (ci-après les « Parts Sociales de Classe B ») et le titulaire de ces Parts Sociales de Classe B dénommé ci-après l'« Associé de Classe B ») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales Classe B ci-après dénommées les « Parts Sociales »).

Aussi longtemps que le capital de la Société est divisé en différentes classes de Parts Sociales et qu'une résolution de l'assemblée générale des associés a pour objet de changer leurs droits et leurs obligations respectives, cette résolution doit, pour être valide être prise par vote unanime en ce qui concerne chaque classe de Parts Sociales et elle doit être également conforme à toute condition supplémentaire acceptée par les associés de temps en temps. La création et/ou l'émission de toute part sociale dans la Société d'une classe de part sociale autre que celles existantes, ayant des droits en priorité aux Parts sociales, constituera une variation des droits joints aux Parts sociales et sera par conséquent soumise à cet Article 6.1 paragraphe 2.

Tant que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, dans le cas d'une pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 et à l'article 10 des présents Statuts.

6.3 - Droit préférentiel

La Société n'a pas le droit d'émettre de nouvelles Parts Sociales ni autre titre (y compris, sans s'y limiter, tout titre quasi-capital, toute obligation avec bon de souscription de part sociale ou autres parts sociales équivalentes ou dette ou autre titre de quelque sorte que ce soit) de quelque type ou classe que ce soit (« Titres Emis ») à aucune personne ou

entité («Bénéficiaire Proposé») à moins que la Société n'ait notifié le(s) associé(s) d'une telle émission et n'ait offert à ce(s) associé(s) le droit de souscrire aux Titres Emis aux mêmes termes et conditions que celles offertes au Bénéficiaire Proposé («Droit Préférentiel») Les nouvelles Parts Sociales ou autres titres à souscrire seront offerts à/aux associé(s) existant(s) en proportion à la partie du capital social que ce(s) associé(s) détiennent. Le conseil de gérance déterminera la période durant laquelle un tel droit préférentiel sera exercé. Cette période ne peut pas être inférieure à trente (30) jours.

Le(s) associé(s) ou le conseil de gérance, selon le cas, n'augmentera pas le capital social, n'émettra pas de Part Sociale ni aucun autre titre, ne changera pas la valeur nominale ni les droits attachés à toute classe de propriété d'intérêts ou de parts sociales, ne procédera à aucune action, par la modification des Statuts ou par la réorganisation, la consolidation, la fusion, la vente d'actifs ou autres, qui puissent entraîner la dilution de chaque intérêt de participation de l'associé dans la Société, ni ne procédera à aucune part sociale qui aurait ou pourrait avoir un effet similaire, sans le vote affirmatif du ou des associés réalisé dans une assemblée générale des associés ni une décision de l'associé unique de la Société, selon le cas.

6.4 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes. Si la Société n'a qu'un associé, ce dernier exerce tous ses pouvoirs qui sont garantis par la Loi et par les Statuts à tous les associés.

La possession d'une Part Sociale implique l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

6.5 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 - Transfert des Parts Sociales

6.6.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.6.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi et des Statuts.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Les transferts ne seront valables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6.3 Sauf de manière expressément indiqué autrement dans les Statuts ou si les associés donnent un accord contraire, chaque associé reste le propriétaire absolu enregistré de ses Parts Sociales respectives pendant une durée minimale de trois ans.

Cependant, les Parts Sociales de Classe A peuvent être transférées à une personne ou à une entité qui (i) est directement ou indirectement contrôlée par le Associé de Classe A correspondant (ii), qui contrôle directement ou indirectement un tel Associé de Classe A ou (iii) est sous contrôle commun de ce Associé de Classe A. Les Parts Sociales de Classe B peuvent transférées à une personne ou une entité, qui est contrôlée à cent pour cent (100%) par le Associé de Classe B correspondant avec l'approbation de tous les Associés de Classe A, une telle approbation ne devant pas être suspendue de manière déraisonnable, sachant que le contrôle dans tous les cas mentionnés ci-dessus signifie (i) la possession directe ou indirecte ou le contrôle de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de vote complètement dilué de la personne ou entité adéquate, (ii) la capacité de la personne ou entité adéquate à diriger le départage de plus de cinquante pour cent (50%) des votes complètement dilués exerçables lors des assemblées générales sur tous, ou substantiellement toutes les matières ou (iii) le droit de la personne ou de l'entité adéquate de nommer ou de destituer des administrateurs ou des gérants, le cas échéant, détenant la majorité des droits de vote aux réunions du conseil de gérance ou du conseil d'administration, selon le cas, sur toutes, ou substantiellement toutes les matières.

6.6.4 Sans préjudice aux articles 6.6.3 paragraphe 2, 6.6.5 et 6.6.6, les associés n'ont pas le droit d'offrir leurs Parts Sociales à un non associé, à moins que cet associé n'offre tout d'abord à l'autre ou aux autres associé(s) un droit d'acquérir ces Parts Sociales («Droit de Première Offre») en proportion de leur participation au capital social de la Société suivant les termes et conditions définis ci-après:

6.6.4.1 L'associé qui envisage de transférer ses Parts Sociales (l'«Associé Vendeur») enverra une notification écrite («Première Notification d'Offre») aux autres associés pour leur indiquer son intention de vendre ses Parts Sociales. Une telle notification devra comprendre: (a) l'identité du non associé auquel l'Associé Vendeur prévoit de transférer ses Parts Sociales; (b) une offre irrévocable de vendre ses Parts Sociales dans la Société; (c) le prix des Parts Sociales («Premier Prix d'Offre») et (d), tout autre terme et condition selon lequel l'Associé Vendeur offre de vendre ses Parts Sociales dans la Société (collectivement, 1 «Offre RF»).

6.6.4.2 Chaque autre associé aura quinze (15) jours ouvrables à partir de la date de réception de la Première Notification d'Offre pour avertir l'Associé Vendeur par écrit de l'une des décisions suivantes («Réponse»).

a) la décision de cet autre associé de rejeter l'Offre RF; ou

b) la décision de cet autre associé d'exercer son Droit de Première Offre et d'acheter toutes, et pas moins que toutes, les Parts Sociales de l'Associé Vendeur allouées à cet autre associé selon les termes et conditions définis dans la Première Notification d'Offre; ou

c) la décision de cet autre associé d'exercer son Droit de Première Offre et d'acheter toutes, et pas moins que toutes, les Parts Sociales de l'Associé vendeur allouées à cet autre associé selon les termes et conditions définis dans la Première Notification d'Offre, sous réserve de l'accomplissement d'une valorisation des Parts Sociales de l'Associé Vendeur conformément à l'article 6.6.4.3 ci-dessous.

6.6.4.3 Si la Réponse a pour choix d'acheter les Parts Sociales dans la Société de l'Associé Vendeur conformément à la Clause 6.6.4.2(c), le Premier Prix d'Offre sera ajusté et déterminé selon la valorisation des Parts Sociales de l'Associé Vendeur («Valorisation») entreprise par un bureau de conseil en propriété internationale choisi en accord mutuel par les associés («Expert») ou si les associés ne sont pas d'accord sur la nomination d'un Expert dans les dix (10) jours ouvrables suivant la Réponse, par le Centre International d'Expertise conformément aux règles de nomination d'experts prévues par les Règles pour l'Expertise de la Chambre de Commerce Internationale, sur demande écrite de l'un ou l'autre associé, quelle que soit l'associé qui le demande en premier. L'Expert agira de manière honnête et impartiale pour déterminer la valeur des Parts Sociales de l'Associé Vendeur et il publiera un rapport à l'attention de tous les associés participant à la vente, en spécifiant cette valeur («Détermination») L'Expert agira en tant qu'expert, il n'agira pas de manière arbitraire en ce qui concerne la Valorisation et il ne lui est pas demandé de se prononcer sur une autre question que celle de la Valorisation et les preuves présentées par les associés en ce qui concerne cette Valorisation. Tous les associés participant à la vente, coopéreront avec l'Expert et ils se comporteront au mieux de leurs possibilités pour assurer que la Valorisation se réalise et que la Détermination soit effectuée dans les cinquante (50) jours ouvrables à partir de la date de livraison de la Réponse. Les associés, participant à la vente partageront équitablement les frais encourus par cette Valorisation. La Détermination de l'Expert constituera une obligation envers les associés en ce qui concerne le prix d'achat des Parts Sociales de l'Associé Vendeur pour la réalisation de la transaction en accord avec la Clause 6.6.4.4.

6.6.4.4 Si l'autre associé décide d'exercer son Droit de Première Offre, la livraison de la Réponse constituera un engagement valide et légal envers l'autre associé d'acheter les Parts Sociales de l'Associé Vendeur au Premier Prix d'Offre présenté dans la Première Notification d'Offre ou le Premier Prix d'Offre ajusté défini dans la Détermination, le cas échéant, en accord avec tout autre terme et condition présentés dans la Première Notification d'Offre. Les associés feront en sorte que le transfert des Parts Sociales dans la Société de l'Associé Vendeur soit terminé dans les trente (30) jours ouvrables depuis la date de la livraison de la Réponse par l'autre associé à l'Associé Vendeur en accord avec la Clause 6.6.4.2(b) ou la livraison de la Détermination par l'Expert en application de la Clause 6.6.4.2(c) et en accord avec la Clause 6.6.4.3.

6.6.4.5 Si l'autre associé décide de ne pas accepter l'Offre RF de la Première Notification d'Offre présentée sous la Clause 6.6.4.2 (a) ou s'il n'envoie pas de réponse à l'Associé Vendeur par écrit dans les quinze (15) jours calendaires à partir de la date de réception par l'autre associé de la Première Notification d'Offre, alors l'Associé Vendeur peut vendre ses Parts Sociales dans la Société à un tiers pendant une période de cent quatre vingt (180) jours calendaires («Période de Vente») à un prix non inférieur au Premier Prix d'Offre et dans les termes et conditions pas plus favorables à ce tiers que ceux spécifiés dans la Première Notification d'Offre. Si l'Associé vendeur n'est pas entré dans un accord obligatoire pour vendre ses Parts Sociales dans la Société à un tiers lors de la Période de Vente, l'Associé Vendeur sera à nouveau sujet aux restrictions définies dans l'article 6.6.4.

6.6.6 Droit de Suite

6.6.5.1 Conformément à l'article 6.6.3 premier paragraphe et à l'article 6.6.4, si un associé («Vendeur Tag») reçoit une offre bona fide (telle qu'elle est définie dans l'article 6.6.5.3 ci-dessous) d'une tierce partie qui (i) n'est pas directement ou indirectement contrôlé par le Vendeur Tag, (ii) qui ne contrôle pas directement ou indirectement le Vendeur Tag ou (iii) qui n'est pas sous le contrôle commun du Vendeur Tag («Offreur Tag») pour acheter toutes les Parts Sociales du Vendeur Tag, pour un prix spécifié et aux termes et conditions spécifiées («Offre Tag») et que le Vendeur Tag propose de vendre ou autrement de transférer les Parts Sociales du Vendeur Tag à l'Offreur Tag conformément à l'Offre Tag, le ou les autres associé(s) (chacun un «Bénéficiaire Tag») aura le droit de vendre à l'Offreur Tag, aux mêmes termes et conditions que celles définies dans l'Offre Tag, toutes ses/leurs Parts Sociales dans la Société («Droit de Suite»).

6.6.5.2 Le Vendeur Tag enverra une notification au Bénéficiaire Tag («Notification Tag») indiquant le nom de l'Offreur Tag, les termes de l'Offre Tag, y compris, sans s'y limiter, le prix d'achat proposé («Prix Tag») et la période disponible pour le Bénéficiaire Tag pour avertir le Vendeur Tag (cette période ne devant pas être inférieure à trente (30) jours ouvrables) de l'intention du Bénéficiaire Tag de participer à la vente («Période de Notification Tag»).

6.6.5.3 Le Vendeur Tag joindra à la Notification Tag ou livrera sinon au Bénéficiaire Tag, l'Offre Tag (ou un exemplaire certifié), cette Offre Tag devant:

- a) être une offre bona fide valide de l'Offreur Tag;
- b) être une offre d'acquisition des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B aux mêmes termes et conditions; et
- c) inclure tous les termes et conditions adéquats ayant trait à l'achat et la vente proposés.

6.6.5.4 Si le Bénéficiaire Tag souhaite participer à la vente, le Bénéficiaire Tag avertira le Vendeur Tag durant la Période de Notification Tag («Notification de Participation Tag»).

6.6.5.5 Si le Bénéficiaire Tag envoie une Notification de Participation Tag au Vendeur Tag, le Bénéficiaire Tag et le Vendeur Tag vendront leurs Parts Sociales à l'Offreur Tag à un prix non inférieur au Prix Tag et en conformité avec les autres termes et conditions définis dans l'Offre Tag. La clôture de l'achat des Parts Sociales du Bénéficiaire Tag sur lesquelles le Droit de Suite a été exercé se fera en parallèle à la clôture de la vente des Parts Sociales du Vendeur Tag. En connexion avec toute vente en application de cet article 6.6.5.5, le Bénéficiaire Tag exécutera tous les documents raisonnablement nécessaires pour effectuer une telle vente. Le Bénéficiaire Tag fera à l'Offreur Tag les mêmes représentations, garanties, engagements, indemnités et accords que le Vendeur Tag fait en connexion à la vente proposée, pourvu que dans le cas de représentations, garanties, engagements, indemnités et accords appartenant spécifiquement à un associé, l'autre associé (ou les autres associés, le cas échéant), fera(ont) des représentations, garanties, engagements, indemnités et accords comparables (c'est-à-dire, substantiellement égaux) lui/leur correspondant. Toutes les représentations, garanties, engagements et indemnités seront faites par le Vendeur Tag et le Bénéficiaire Tag séparément et non conjointement. Chaque associé qui participe à la vente sera responsable de financer ses Parts Sociales proportionnées pour tout dépôt de garantie en rapport avec la vente, et pour ses Parts Sociales proportionnées de tout retrait en provenant. Tout frais, commission, ajustement au prix d'achat, dépense et indemnité du Vendeur Tag et du Bénéficiaire Tag encourus seront à leur charge sur une base de pro rata se basant sur la proportion de leur participation.

6.6.5.6 Si le Vendeur Tag ne reçoit pas de Notification de Participation Tag durant la Période de Notification Tag, le Vendeur Tag sera libre de consommer la transaction proposée avec l'Offreur Tag sans obligation d'inclure les Parts Sociales du Bénéficiaire Tag dans une telle transaction pendant une période de cent quatre vingt (180) jours calendaires depuis la date de la Notification Tag ("Période de Vente Tag") à un prix non inférieur au Prix Tag et pas dans d'autres termes et conditions plus favorables à l'Offreur Tag que celles spécifiées dans l'Offre Tag et dans la Notification Tag. Si le Vendeur Tag n'est pas entré dans un accord obligatoire pour vendre ses Parts Sociales à l'Offreur Tag lors de la Période de Vente Tag, le Vendeur Tag sera à nouveau sujet aux restrictions définies dans l'article 6.6.5.

6.6.6 Obligation de Suite

6.6.6.1 Conformément à l'article 6.6.3 premier paragraphe et à l'article 6.6.4, si un Associé de Classe A (F «Associé Vendeur») reçoit une offre bona fide (telle que définie ci-après dans l'article 6.6.6.3) de la part d'une tierce partie qui (i) n'est pas directement ou indirectement contrôlée par l'Associé Vendeur, (ii) qui ne contrôle pas directement ou indirectement l'Associé Vendeur ou (iii), qui n'est pas sous contrôle commun avec l'Associé Vendeur («Acheteur Obligatoire») pour acheter toutes les Parts Sociales de Classe A de l'Associé Vendeur (ou substantiellement tous les actifs ou Parts Sociales de toute société, dans laquelle la Société est directement ou indirectement intéressée, ou une transaction similaire ayant le même effet), pour un prix spécifié et aux termes et conditions spécifiés («Offre Obligatoire»), l'Associé Vendeur aura le droit d'accepter cette Offre Obligatoire, et si l'Associé Vendeur le demande, le ou les autres associé(s) seront dans l'obligation de vendre ses/leurs Parts Sociales (ou de voter en faveur et sinon de coopérer à la vente de substantiellement tous les actifs ou les Parts Sociales de toute société dans laquelle la Société est directement ou indirectement intéressée, ou une transaction similaire ayant le même effet, le cas échéant) à l'Acheteur Obligatoire en accord avec les termes de l'Offre Obligatoire («Obligation de Suite»).

6.6.6.2 L'Associé Vendeur enverra une notification à/aux Associé(s) de Classe B («Notification de Vente Obligatoire») indiquant le nom de l'Acheteur Obligatoire, les termes et conditions de l'Offre Obligatoire, y compris, mais sans s'y limiter, le prix d'achat proposé («Prix Proposé»).

6.6.6.3 L'Associé Vendeur joindra à la Notification de Vente Obligatoire, ou livrera sinon à ou aux Associé(s) de Classe B, l'Offre Obligatoire (ou un exemplaire certifié), cette Offre Obligatoire devant:

- a) être une offre bona fide valide d'un Acheteur Obligatoire;
- b) être une offre d'acquisition des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B (ou substantiellement tous les actifs ou toutes les Parts Sociales de tout société dans laquelle la Société est directement ou indirectement intéressée, ou une transaction similaire ayant le même effet, le cas échéant) dans les mêmes termes et conditions; et
- c) inclure tous les termes et conditions adéquats relatifs à l'achat et la vente proposés.

6.6.6.4 Si l'Associé Vendeur envoie une Notification de Vente Obligatoire à ou aux Associés de Classe B, l'Associé Vendeur et le ou les Associés de Classe B devront vendre à l'Acheteur Obligatoire leurs Parts Sociales (ou substantiellement tous les actifs de toute société dans laquelle la Société est directement ou indirectement intéressée, ou une transaction similaire ayant le même effet, le cas échéant). La clôture de l'achat des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B (ou substantiellement tous les actifs ou toutes les Parts Sociales de tout société dans laquelle la Société est directement ou indirectement intéressée, ou une transaction similaire ayant le même effet, le cas échéant) sur lesquelles l'Obligation de Suite a été exercé devra se faire en parallèle. En connexion avec toute vente en application de cet article 6.6.6.4, le ou les Associés de Classe B exécutera(ont) tous les documents raisonnablement nécessaires pour effectuer une telle vente. Le(s) Associé(s) de Classe B fera(ont) à l'Acheteur Obligatoire les mêmes représentations, garanties, engagements, indemnités et accords que l'Associé Vendeur fait en connexion à la vente proposée, pourvu que dans le cas de représentations, garanties, engagements, indemnités et accords appartenant spécifiquement à un associé, l'autre associé (ou les autres, le cas échéant), fera(ont) des représentations, garanties, engagements, indemnités et accords comparables (c'est-à-dire, substantiellement égaux) lui/leur correspondant. Toutes les représentations, garanties, engagements et indemnités seront faites par chaque associé séparément et non conjointement. Chaque associé qui participe à la vente sera responsable de financer ses Parts Sociales proportionnées pour tout dépôt de garantie en rapport à la

vente, et pour ses Parts Sociales proportionnées de tout retrait en provenant. Tout frais, commission, ajustement au prix d'achat, dépense et indemnité de l'Associé Vendeur et du ou des Associés de Classe B encourus seront à leur charge sur une base de prorata se basant sur la proportion de leur participation.

6.6.6.5 Si un accord obligatoire de vendre les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales celles de Classe B (ou substantiellement tous les actifs ou Parts Sociales de toute société dans laquelle la Société est directement ou indirectement intéressée, ou une transaction similaire ayant le même effet, le cas échéant) à l'Acheteur Obligatoire n'est pas enregistré dans les cent quatre vingt (180) jours calendaires depuis la date de la Notification de Vente Obligatoire, alors l'Associé Vendeur sera à nouveau sujet aux restrictions définies dans l'article 6.6.6.

6,7 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des Associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gestion.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par quatre (4) gérants. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

Les gérants seront élus par l'unique associé ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera le pouvoir et la compétence des gérants et le terme de leur mandat. Ils seront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par résolution de l'unique associé ou par résolution de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

En cas de pluralité d'associés, chaque Associé de Classe A et chaque Associé de Classe B a le droit de proposer à l'assemblée générale des associés de nommer deux (2) gérants à élire parmi une liste de candidats suggérés par le/les Associé/s de Classe A et le/les Associé/s de Classe B. Chaque Associé de Classe A et chaque Associé de Classe B a le droit de proposer à l'assemblée générale des associés de révoquer un gérant nommé sur sa proposition et de proposer à l'assemblée générale des associés la nomination d'un autre gérant à partir de la liste fournie par un tel Associé de Classe A ou Associé de Classe B, selon le cas.

L'unique associé ou les associés, selon le cas, décide(ent) de l'indemnisation de chaque gérant.

Les deux (2) gérants nommés sur la proposition de l'Associé de Classe A seront les gérants de classe A (le «Gérant de Classe A») et les deux (2) gérants nommés sur la proposition de l'Associé de Classe B seront les gérants de classe B (le «Gérant de Classe B»).

Les gérants nommés constitueront un conseil de gérance, constitué des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B et les articles 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5 seront applicables.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés ou aux décisions de l'unique associé, selon le cas, relèvent de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 paragraphe 2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société peut être engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou (ii) par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un tel pouvoir signataire a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance pourra choisir un président parmi ses membres. Il pourra également nommer un secrétaire qui ne sera pas nécessairement un gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement, seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil de gérance. Les réunions ont lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg comme convenu à l'unanimité par tous les gérants, à la date et à l'heure spécifiée dans l'avis de convocation. Au moins quatre (4) réunions s du conseil de gérance auront lieu chaque année (les «Réunions Trimestrielles»). Les gérants seront informés à l'avance de l'ordre du jour, de l'heure et du lieu de la réunion. L'ordre du jour des Réunions Trimestrielles contiendra une révision des activités boursières et de la situation financière des sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, tous les rapports des conseils des gérants ou des conseils d'administration, selon le cas, des sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, le progrès par les sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, relativement au plan commercial de ces sociétés, tout problème matériel auquel fait face la Société même ou les sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, ainsi que toute autre question

proposée pour inclusion par les gérants de la Société. Le président du conseil de gérance de la Société déterminera la procédure à suivre par l'assemblée du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance préparera le procès-verbal des assemblées du conseil en indiquant les décisions prises par cette assemblée, ce procès-verbal étant signé ou circulé pour être signé par tous les gérants présents et conservé dans les registres de la Société.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins deux (2) gérants sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil de gérance, et si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés.

Tout gérant peut agir à une réunion quelconque du conseil de gérance en désignant un autre gérant de la Société comme son mandataire.

Sauf si les Statuts spécifient une plus grande majorité, les résolutions seront adoptées par un vote unanime des gérants présents ou représentés, et à la condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B soient présents ou représentés et votent en faveur des résolutions. En cas d'égalité des votes, le président n'aura pas droit à un deuxième vote ni à un vote prépondérant.

Toute décision concernant une des questions suivantes concernant la Société nécessitera l'approbation unanime de tous les gérants de la Société lors d'une réunion dûment constituée ou par des résolutions écrites conformément à l'article 7.4 paragraphe 10 ci-dessous («Questions Réservées»), une telle décision devant être confirmée par l'approbation des associés, le cas échéant:

- La modification des Statuts de la Société;
- Toute modification de la structure financière, émission de nouvelles Parts Sociales ou d'un accord à cet effet, octroi d'options ou d'autres intérêts (sous forme de titres convertibles ou sous toute autre forme) sur ou dans le capital social, rachat ou achat de ses Parts Sociales propres ou réduction de son capital social, consolidation, subdivision, conversion ou réorganisation de son capital social; altération des droits associés à une classe de Parts Sociales, vente de Parts Sociales dans la structure de son capital;
- La déclaration ou le paiement d'un dividende ou toute autre distribution;
- Toute modification de la nature des activités de la Société;
- La conclusion d'un contrat, arrangement ou engagement entraînant des dépenses sur le compte de capital ou la réalisation d'immobilisations si le montant ou le montant total de ces dépenses ou de cette réalisation dépasse cent mille euros (EUR 100.000.-);
- La conclusion d'un contrat ou d'une transaction: (b) dont la durée est supérieure à cinq (5) ans; ou (b) n'est pas de pleine concurrence;
- La nomination d'un président, chef de la direction, directeur général, directeur financier ou autre cadre similaire à ces derniers;
- L'engagement d'un nouvel employé, directeur ou consultant et les termes de son engagement;
- L'adoption ou la variation de toute politique matérielle concernant la rémunération des employés ou des administrateurs ou les termes de leur emploi, ou l'établissement d'un plan de prime, plan de retraite ou autre régime de retraite similaire;
- L'acquisition ou la vente (par une seule transaction ou une série de transactions) de tout actif matériel, y compris un terrain, des immeubles et tout autre bien, pour un montant supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000.-);
- L'acquisition des parts sociales d'une personne ou la totalité ou une partie matérielle de l'entreprise, des biens et/ou actifs d'une personne (ou toute participation dans ces derniers);
- La conclusion d'une joint-venture, d'un partenariat, intéressement ou arrangement similaire;
- L'octroi de toute garantie, indemnité, cautionnement, sûreté, engagement formel ou engagement similaire et toute lettre de confort ou de support visant à obtenir le passif ou les obligations d'une personne;
- La création ou l'octroi de toute hypothèque, charge, privilège ou autre charge sur la totalité ou une partie de son entreprise, de ses biens ou de ses actifs;
- L'emprunt de toute somme auprès d'un tiers, la conclusion d'un accord de financement ou de couverture tiers, y compris sans limitation, tout financement ou refinancement de toute société, dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte;
- L'octroi d'un prêt ou d'une avance ou d'un crédit (qui ne peut pas être considéré comme étant une activité bancaire en vertu de la législation luxembourgeoise) à une personne quelconque, pour un montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000);
- L'acquisition ou la cession de parts sociales, d'obligations, d'hypothèques ou de titres ou tout droit à ces derniers (que ce soit par conversion, souscription, warrant, option ou autrement) à toute personne;
- La proposition ou le commencement de procédures de liquidation;
- L'initiation, le règlement, la recherche de compromis et le déclenchement d'actions légales matérielles ou de procédures judiciaires au cas où elles s'avéreraient nécessaires pour l'application d'un terme de location, pour la collecte de loyer ou d'autre revenu ou pour l'éviction ou la dépossession de locataires ou d'autres personnes et les questions associées, l'arbitrage, la résolution alternative du litige ou procédures similaires auxquelles elle est ou ferait partie;

- Tout changement au niveau de ses (a) banquiers, (b) son mandat bancaire, (c) sa date de référence comptable, (d) ses commissaires aux comptes, (e) son nom, ou (f) son siège social;
- Le choix de retenir un conseiller juridique, d'une firme comptable ou de tout autre conseiller professionnel similaire;
- La signature ou l'approbation de toute résolution des associés de toute société dans laquelle la Société, directement ou indirectement, possède ou contrôle la majorité du capital social; et
- Toute autre décision ou action qui exercerait une influence matérielle sur toute société dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte, ou les actifs ou les opérations de cette dernière.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants par voie circulaire auront le même effet que les résolutions adoptées aux réunions du conseil de gérance. Une telle approbation pourra être donnée sous forme d'un seul ou de plusieurs documents séparés et pourra être entérinée par lettre, télécopie ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolution circulaire sera considérée comme tenue au Luxembourg.

Tous les gérants pourront participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants de participer à la réunion pour s'écouter et communiquer efficacement. Toute participation à une vidéoconférence initiée et présidée par un gérant situé au Luxembourg sera considérée comme une participation en personne à une telle réunion et la réunion tenue sous cette forme est considérée comme tenue au Luxembourg.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans une question soumise à l'approbation du conseil de gérance, sera tenu d'en informer le conseil de gérance et de faire enregistrer cette déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne sera pas autorisé à participer aux résolutions pertinentes du conseil de gérance. Au cas où un membre du conseil de gérance devait s'abstenir en raison d'un conflit d'intérêt, les résolutions adoptées par la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette assemblée seront censées valides. A la prochaine assemblée générale des associés, avant que les votes ne soient recueillis sur une autre question, l'associé(s) sera(ont) informé(s) des cas dans lesquels un gérant avait un intérêt contraire à celui de la Société

7.6 - Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Un gérant est uniquement responsable de la performance de ses fonctions.

Art. 8. Assemblée générale des associés. Sauf s'il n'y a qu'un seul associé, les associés peuvent se réunir en assemblée générale des associés sur convocation conformément à la Loi par le conseil de gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, le cas échéant, ou, plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés conformément à la Loi spécifiera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des points à l'ordre du jour. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et s'ils indiquent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis préalable, si tous les associés en conviennent expressément.

Si la Société n'a qu'un seul associé, l'unique associé assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé disposera d'un certain nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives sont seulement adoptées valablement dans la mesure où elles sont adoptées par les associés qui détiennent plus de la moitié du capital social, sauf dans les cas où la Loi ou les Statuts spécifient une majorité qualifiée.

La tenue d'une assemblée générale des associés ne sera pas obligatoire quand le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque membre recevra l'énoncé précis du texte des résolutions ou des décisions à adopter et votera par écrit. Dans ce cas, les associés sont tenus de voter par écrit et d'envoyer leur vote à la Société dans les quinze (15) jours suivant la réception de la résolution proposée.

Les décisions de l'unique associé ou des associés, selon le cas, seront documentées par écrit, inscrites dans un registre et tenues par le conseil de gérance au siège social de la Société. Des procurations seront jointes à ce procès-verbal, le cas échéant

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Quand le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des associés est tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée, le 1^{er} vendredi du mois de mai, à 15 h. S'il s'agit d'un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des associés est tenue le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des associés pourra être tenue à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 10. Approbation par les associés. Outre les exigences de la Loi et de ces Statuts, les actions suivantes de la Société nécessiteront la décision unanime des associés de la Société dans le cadre d'une assemblée générale des associés à laquelle tous les associés seront présents ou représentés:

- toute résolution visant à modifier les Statuts;

- toute résolution approuvant le transfert de la totalité ou de plus de un pour cent (1%) des actifs de la Société, et/ou la vente, le transfert, la location, l'attribution, ou la cession de la totalité ou d'une partie matérielle de l'engagement, des biens et/ou des actifs (ou toute participation dans ces derniers) de la Société par acquisition, fusion ou liquidation;
 - toute résolution approuvant l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société;
 - toute résolution relative à la vente, au transfert, à la location, l'attribution, ou la cession de ses Parts sociales ou de la totalité ou d'une partie matérielle de son engagement, de ses biens et/ou de ses actifs (ou toute participation dans ces derniers) par acquisition, fusion ou liquidation;
 - toute résolution approuvant l'émission de (i) capital social ou (ii) d'options, warrants, titres convertibles ou autres droits en rapport au capital social de la Société;
 - toute résolution relative à tout autre modification de la structure financière de la Société, y compris sans limitation, l'émission de nouvelles Parts Sociales ou un accord à cet effet, l'octroi d'une option ou d'un autre intérêt (sous forme de titres convertibles ou sous toute autre forme) sur ou dans son capital social, le rachat ou l'achat d'une quelconque de ses propres Parts Sociales ou la réduction de son capital social émis, la consolidation, subdivision, conversion ou réorganisation de son capital social; l'altération des droits associés à une classe de Parts Sociales quelconque ou toute vente de Parts Sociales dans sa structure financière;
 - toute résolution déclarant ou payant un dividende ou toute autre distribution en rapport avec la Société;
 - toute résolution qui changerait l'objet social de la Société;
 - toute résolution concernant la dissolution, liquidation ou telle autre procédure relative à la Société;
 - toute résolution approuvant les états financiers statutaires et toute résolution approuvant la décharge des gérants;
- et
- toute résolution concernant un changement éventuel de l'exercice, des commissaires aux comptes, du nom, ou du siège social de la Société

Art. 11. Audit. Quand le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes légaux conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un (1) commissaires aux comptes statutaires, les commissaires aux comptes statutaires agissent en collège et forment le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice - comptes annuels.

12.1 - Exercice

L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le conseil de gérance prépare un inventaire, y compris une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société, ainsi que le bilan et l'état des résultats dans lesquels les dotations aux amortissements requises doivent être effectuées.

Chaque associé, personnellement ou via un agent désigné, peut inspecter au siège social de la Société l'inventaire ci-dessus, le bilan, les résultats et le rapport du/des commissaire(s) aux comptes statutaire(s), le cas échéant, établis conformément à l'article 200 de la loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

Le bénéfice brut de la Société déclaré dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses, représente le bénéfice net.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera alloué à la réserve statutaire, jusqu'à ce que et tant que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le bénéfice résiduel est réparti par décision de l'unique associé ou conformément à une résolution des associés, selon le cas.

13.2 - Dividendes intermédiaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont permises dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles de cet article 13.2. et sous réserve de toute règle supplémentaire, déterminée par le conseil de gérance avec le(s) associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.
- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.
- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves

distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - liquidation. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'unique associé ou de l'un ou de tous les associés ou en raison de la mort, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un ou de tous les gérant(s).

Sauf en cas de dissolution par injonction du tribunal, la dissolution de la Société ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une décision adoptée par l'unique associé ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, conformément aux conditions établies dans l'article 10. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé/s par le(s) associé(s) qui déterminera/ont leurs pouvoirs et leur rémunération

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Septième résolution

L'assemblée générale des associés DÉCIDE d'accepter la démission de M. Laurent Heiliger et M. Manuel Hack en tant que Gérants de Classe B de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat se terminant le jour de ces présentes résolutions, et de nommer, sur la proposition de Iacovira Limited, prénommé, les personnes suivantes en tant que Gérants de Classe B de la Société pour une période qui prendra fin à l'approbation des comptes annuels le 31 décembre 2008:

- M. Gheorghe Iaciu, ingénieur, né à Izvoarele Commune, Conté de Teleorman, Roumanie, le 6 octobre 1961, demeurant à Str. E. Ferme No. 7, Otopeni, Conté Ilfov, Roumanie;

- Mme. Dorina Iaciu, ingénieur, née à Tufesti Commune, Conté de Braila, Roumanie, le 27 juillet 1963, demeurant à Str. E. Ferme No. 7, Otopeni, Conté Ilfov, Roumanie.

Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 3.600.- EUR.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. OZVEREN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32113. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008113226/211/1185.

(080130995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.522.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113135/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12784. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Surane Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 3 juillet 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté du 3 juillet 2008, Luxembourg Corporation Company S.A. a transféré toutes ses parts sociales détenues dans la Société comme suit:

- 38 parts sociales à Centerbridge Credit Partners, L.P., un Limited Partnership enregistré au Registre du Delaware sous le numéro 408170, ayant son siège social au 375, Park Avenue, 12th floor, NY 10 152 New York, Etats-Unis

- 62 parts sociales à Centerbridge Credit Partner Master, L.P., un Limited Partnership enregistré au Registre des Iles Cayman sous le numéro OG-21077, ayant son siège social au Queensgate House, South Church Street, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Cayman.

Fait à Luxembourg, le 19 août 2008.

Jacques de Patoul.

Référence de publication: 2008113433/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Limpertsberg Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.448.

—
Im Jahre zwei tausend acht, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 80.448 (NIN 2001 2201 398), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 736 vom 7. September 2001.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Döckendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

welche zusammen mit dem Vorsitzenden und dem Schriftführer den Verwaltungsvorstand bildet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Bestätigung und Annahme des Fusionsvorschlages vom 18. Juni 2008 zwischen der übernehmenden Gesellschaft LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A. und der zu übernehmenden Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A., sowie derselbe im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1759 vom 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Feststellung dass buchhalterisch und steuerlich die Fusion ab dem 1. Januar 2008 gilt.

2.- Übertragung rückwirkend zum 31. Dezember 2007 aller Aktiva und Passiva, ohne Ausnahme noch Vorbehalt, der zu übernehmenden Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A. an die übernehmende Gesellschaft LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A.

3.- Feststellung dass die übernehmende Gesellschaft LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A. die alleinige Aktionärin der zu übernehmenden Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A. ist.

Im Rahmen dieser Fusion mittels Einverleibung wird die übernommene Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A. aufgelöst und ihre ein tausend (1.000) sich im Umlauf befindenden Aktien werden annulliert gegen Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva der übernommenen Gesellschaft an die zu übernehmende Gesellschaft.

Feststellung eines Fusionsfehlbetrages in Höhe von EIN HUNDERT ACHTUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 188.000.-), gemäss dem vorerwähnten Fusionsvorschlag sowie gemäss eines Berichtes des Wirtschaftsprüfers Herr Thierry REMACLE von der Gesellschaft Lux-Audit Révision S.à r.l. vom 30. Juni 2008.

4.- Mandat an den Verwaltungsrat die entsprechenden Änderungen in dem Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen und vorweg erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt den Fusionsvorschlag vom 18. Juni 2008 zwischen der übernehmenden Gesellschaft LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A. und der zu übernehmenden Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A., sowie derselbe im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1759 vom 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Dieser Fusionsvorschlag wird hiermit angenommen und die Generalversammlung stellt fest dass buchhalterisch und steuerlich die Fusion ab dem 1. Januar 2008 gilt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Übertragung aller Aktiva und aller Passiva, ohne Ausnahme noch Vorbehalt, der übernommenen Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A. rückwirkend zum 31. Dezember 2007 an die übernehmende Gesellschaft LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A. anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die übernehmende Gesellschaft LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A. die alleinige Aktionärin der zu übernehmenden Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A. ist.

Im Rahmen dieser Fusion mittels Einverleibung wird die übernommene Gesellschaft DIEKIRCH PROJEKT S.A. aufgelöst und ihre ein tausend (1.000) sich im Umlauf befindenden Aktien werden annulliert gegen Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva der übernommenen Gesellschaft an die zu übernehmende Gesellschaft.

Die Generalversammlung stellt einen Fusionsfehlbetrag in Höhe von EIN HUNDERT ACHTUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 188.000.-) fest.

Vorhergehendes geht aus dem vorerwähnten Fusionsvorschlag sowie aus einem Bericht des Wirtschaftsprüfers Herr Thierry REMACLE von der Gesellschaft Lux-Audit Révision S.à r.l. vom 30. Juni 2008, hervor.

Der vorerwähnte Bericht enthält folgende Schlussfolgerung:

Conclusion:

A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent de l'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination de l'échange est adéquate et les valeurs auxquelles cette méthode aboutie sont raisonnables dans les circonstances données.

Les informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion n'ont pas fait l'objet de procédures spécifiques selon les normes décrites ci-avant. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur ces informations. Néanmoins, ces informations n'appellent pas d'observation de notre part dans le contexte du projet de fusion pris dans son ensemble.

Le présent rapport peut être soumis aux Conseils d'Administration, aux actionnaires des sociétés concernées, au notaire instrumentant et aux autorités compétentes dans le cadre de la fusion. Le rapport ne peut être utilisé pour quelque autre intention ou être distribué à des tiers. Il ne doit ni y être inclus ni y faire référence dans un document autre que les résolutions de fusion et l'acte notarié y relatif, sans notre consentement préalable.

108711

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat Mandat die entsprechenden Änderungen in dem Aktienregister der Gesellschaft anschliessend an die gegenwärtige Generalversammlung vorzunehmen.

Feststellung

Der handelnde Notar bestätigt in Übereinstimmung mit Artikel 271 Absatz 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften die Existenz und die Gesetzmässigkeit des Fusionsvorschlages sowie aller Akten und Formalitäten, welche die Gesellschaft im Hinblick auf die Fusion erfüllen muss.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Erklärungen

1) Zwecks Erhebung der Fiskalgebühren berufen die Parteien sich auf die Bestimmungen des Artikels 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1979.

2) Die Parteien erklären Kenntnis zu haben von Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. PETERS, M. GALOWICH, Dan EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2008. Relation: ECH/2008/1115. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113209/201/108.

(080131228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2008.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008113271/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00149. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Secomlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.552.

Le bilan au 31/12/1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113140/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10792. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Travcorp International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113163/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11989. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

LBREP III Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.194.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of August.

Before Us, Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Ms. Marta Kozinska, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LBREP III Estate S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand eight hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

LBREP III Europe S.à r.l., Sicar, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 127.959,

ici représentée par Madame Marta Kozinska, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 7 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "LBREP III Estate S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III Estate S.à r.l., précité, déclare souscrire dix mille (10,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 100222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulios, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KOZINSKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008, Relation: LAC/2008/34361. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008113704/211/313.

(080132158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Aerium Retail Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour AERIUM RETAIL PROPERTIES S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113804/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00650. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Riambel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.601.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113801/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2008, réf. DSO-CT00222. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080132219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Babylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.206.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008113543/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12994. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.881.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2008.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008113270/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00141. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Alson Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.923.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ALSON FINANCE SA

Joëlle MAMANE / Guy HORNICK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113276/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11351. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008113414/5770/12.

(080130911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Link Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.964.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113545/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12506. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Rox Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.096.

Le bilan et l'annexe au 18 juillet 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

108720

Pour ROX INVEST S.A.
Nicole POLLEFORT / Nathalie REHM
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113275/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00065. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Syngenta Securities S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.579.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 31 juillet 2008, LAC/2008/31931 aux droits de douze euros (12.-EUR), que la société «SYNGENTA SECURITIES S.A. (en liquidation)», une société anonyme, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 459 du 2 mars 2006 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire André SCHWACHTGEN, en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 736 du 11 avril 2006,

et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, agissant en remplacement du prédit notaire André SCHWACHTGEN, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1368 du 15 juillet 2006.

Les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire devant Maître Martine SCHAEFFER en date du 14 mai 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1557 du 25 juin 2008 aux termes de laquelle il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

La même assemblée générale a décidé de nommer Mr Michael McDonald, gérant de sociétés, demeurant à Dippach, liquidateur de la Société.

Les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé le 7 juillet 2008, aux termes de laquelle la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été nommée réviseur de la liquidation (ci-après «le Réviseur»).

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres de la Société seront conservés pour une période de 5 années à l'adresse de Centralis S.à r.l. au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008113269/5770/37.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08856. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.
